

AGENT D'ACCUEIL – AGENT ADMINISTRATIF

En vue de renforcer la qualité du service rendu au public, le CPAS de Forest recrute un agent d'accueil/agent administratif, ACS de préférence, pour le service social général. Il s'agit d'un contrat CDI.

- Entrée en fonction **prévue le 18 mars 2019**

Le CPAS de Forest vous offre la possibilité de développer un travail axé sur une **logique d'accompagnement social et de soutien** plutôt que de contrôle.

Tâches :

1. Vous êtes chargé(e) de l'accueil du public et êtes le(a) premier(e) interlocuteur(rice) des usagers du CPAS
2. Vous renseignez et orientez le public, tant vers les services internes que vers les partenaires externes
3. Vous faites le lien entre les bénéficiaires et les différents services de l'institution
4. Vous assurez diverses tâches administratives pour le service
5. Gestion du courrier interne
6. Rédaction de convocation
7. Constitution de dossiers
8. Gestion administrative de projets internes

Diplôme et compétences requises :

- CESS
- Formation requise : Formation d'agent d'accueil / bureautique / agent administratif
- Capacité d'écoute et empathie
- Rigueur et organisation
- Capacité de travail autonome, en équipe et en réseau
- Bilingue FR/NL
- Être dans les conditions ACS de préférence

Nous offrons :

- Un horaire de travail de 36h/semaine (congé vendredi après-midi)
- Barème salarial C
- Reconnaissance des anciennetés dans le privé et/ou public
- Prise en charge à 100% des frais de déplacement en train, STIB ainsi qu'une indemnité vélo.
- La possibilité de développer vos compétences au sein d'une institution soucieuse du bien-être du travailleur

Informations sur la fonction disponible auprès de:

- Mme Mellaerts Valérie (valerie.mellaerts@cpas1190.brussels) ou Mme Sterckx Valérie (valerie.sterckx@cpas1190.brussels)

Modalité de recrutement

Candidature (**CV, lettre de motivation et copie du diplôme**) à envoyer **PAR EMAIL jusqu'au 20 février 2019 à minuit** à tamiq.godochian@cpas1190.brussels

Les candidatures incomplètes ou en retard ne seront pas prises en considération.

Les candidat(e)s retenu(e)s après une première sélection sur base des CV seront invité(e)s pour un test écrit (épreuve éliminatoire) le 25 février suivi d'un entretien oral le 4 mars.